

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****2 0 2 3 / 0 7 0****Nombre de conseillers :****En exercice :** **51****Présents :** **27****Votants :** **30****Objet :****Subvention
Association JP Motor****Délibération n° 54/23**

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le ____/____/2023 et que la convocation avait été faite le ____/____/2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le ____/____/2023 et la publication ou notification du ____/____/2023.

L'an deux mil vingt-trois, le 17 octobre, par suite d'une convocation en date du 09 octobre, les membres composant le Conseil Communautaire de la Communauté de l'Ornano et du Taravo, se sont réunis en session ordinaire en son siège social à Porticcio, sous la présidence de Madame Valérie BOZZI.

Etaient présents : ALLIOTTI ange Marie, QUILICI Toussaint, CICCADA Vincent, SPINOSI Jean Dominique, PERETTI Félix, LUCCIONI Jean Baptiste, Paule CASANOVA-NICOLAI, MARCHETTI Geneviève, LUCIANI Pierre Paul, PERALDI Antoine Joseph, POGGI-BARBEREAU Françoise, NEGRI Jean, LECA Clara, ANTONA Paul, OUARDIA ETTORI Nora, LUIGI Jacques, TARSITANO Caroline, CASAMARTA Paul Antoine, MILLO Jean Luc, BURESI Marie Angèle, SANTONI Simon, QUILICI Joseph, TROMBETTA Gérard, Marie Thérèse CIUCCI, RISTERUCCI Eric, GIOVANNANGELI Marie Madeleine.

Etaient absents : SANTI Maryline, POGGI Jean Baptiste, QUASTANA Paul, CASANOVA François, MARIANI Valérie, CICCOLINI Jean Jacques, BONELLI Maryline, GUGLIELMI Guillaume, BERTOLOZZI Paul Antoine, BERNARDI Paul, LECCIA Pascal, Antoine ANTONA, CHIARISOLI Marie Dominique, PAGANELLI Antoine, AMARO CAPITAO Lucette, EVANGELISTI Marina, VENTURELLI Ange, GIORDANI Louis, ANTONA Pierre Jean, GUGLIELMI Emmanuel, Pierre Jose FILIPUTTI

Avaient donné pouvoir : SALINI-QUILICCI Toussaint à QUILICI Toussaint, LUCCHINI Sophie à BOZZI Valérie, POLI Gérard à LUCIANI Pierre Paul,

Le conseil a choisi TROMBETTA Gérard comme secrétaire de séance.

Après que Monsieur le maire de Pila Canale soit sorti de la salle,

Madame la présidente rappelle la demande faite par l'association d'intérêt communautaire Moto Club JMP racing quant à la perception d'une aide au fonctionnement annuel et ce à hauteur de 2 000 €

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé de Mme la Présidente, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité l'octroi d'une subvention à l'association Moto Club JMP Racing à hauteur de 2 000 €

DIT à l'unanimité que les crédits sont suffisants aux chapitre et article concernés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire,

Fait à Porticcio, les jours mois et ans que dessus.

La Présidente, Valérie BOZZI



